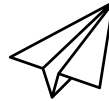


# Info-parents

Édition décembre 2023



Le journal mensuel de l'école Jean-Leman



Bonjour,

La deuxième étape de l'année scolaire est maintenant entamée. Les apprentissages se poursuivent. Bientôt, une pause de deux semaines vous permettra de passer du temps en famille. Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un merveilleux temps des Fêtes et une année 2024 où bonheur et santé seront au rendez-vous !



*Sophie Tougas, directrice*

*Isabelle Hammarrenger, directrice adjointe*

## Dates importantes

<b>8 au 14 décembre</b>	École fermée – grève du personnel scolaire Vous avez reçu un avis écrit par courriel de la part du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries le 1 <sup>er</sup> décembre dernier.
<b>22 décembre</b>	Dernière journée d'école avant le congé des Fêtes
<b>8 janvier</b>	Journée pédagogique
<b>9 janvier</b>	Retour en classe
<b>10 janvier</b>	Conseil d'établissement

## Les retardataires sont de retour...

L'amélioration de l'assiduité observée au cours de l'automne tend à s'estomper. **Des dizaines d'enfants franchissent les portes de l'école après 8 h 00 chaque matin.** Nous vous rappelons que votre collaboration est primordiale en ce sens. Des communications aux familles concernées seront mises en place.



## Bottes et vêtements chauds

Les bottes sont désormais requises pour toutes les activités extérieures. De plus, les pantalons de neige sont obligatoires pour les jeux sur la neige.

## Message du service de garde - ustensiles

Les responsables du service de garde vous rappellent de prévoir **des ustensiles** pour votre enfant au dîner. Les repas du service de traiteur ne comprennent aucun ustensile.



## Modification au code de vie de l'école

En raison de nouvelles consignes ministérielles, nous devons faire un amendement à un article du code de vie de notre école afin de le préciser. Voici le nouveau libellé concernant l'utilisation du cellulaire à l'école Jean-Leman :

Conformément à la directive ministérielle, il est interdit pour les élèves d'utiliser des cellulaires, des écouteurs et autres appareils mobiles (tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo personnels, dans l'établissement et sur son terrain extérieur. Certaines exceptions peuvent s'appliquer :



- Les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant\*; ou
- L'état de santé d'un élève\*; ou
- Les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage\*.

\* Il est à noter que chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

Si cette interdiction n'est pas respectée, les appareils seront confisqués et déposés au secrétariat de l'école. Il sera ensuite de la responsabilité du parent de venir récupérer l'objet.

## NOUVEAU ! L'équipe de la brigade médiation est à l'œuvre.

En tout premier, nous tenons à mentionner que nos brigadiers effectuent un travail exceptionnel. Nous sommes à même de constater quotidiennement l'importance pour eux de s'impliquer de façon très assidue dans leurs rôles respectifs.

En deuxième, nous tenons aussi à vous informer qu'une nouvelle brigade a aussi vu le jour à notre école: **LA BRIGADE MÉDIATION**. En fait, plusieurs élèves ont suivi une formation durant quelques dîners afin d'aider les plus jeunes dans la résolution de conflit lors des récréations. Nous souhaitons ainsi faire en sorte que les élèves puissent régler leur conflit de façon pacifique.



## NOUVEAUTÉ ! Un spectacle de variété se prépare !



Nous vous informons qu'il y aura un spectacle de variété concocté par les élèves de l'école le jeudi 25 avril prochain. Les élèves intéressés à y participer seront bientôt invités à préparer un numéro et à venir le présenter en audition dans la semaine du 5 février 2024 sur l'heure du dîner.

Que ce soit de la danse, du chant, du sport, de la musique, de l'humour ou n'importe quelle autre discipline, la prestation devra être d'une durée maximale de quatre minutes. Nous favoriserons les numéros en français. Dès janvier, un formulaire vous sera transmis afin que votre enfant puisse s'inscrire, s'il le souhaite. En espérant découvrir de nombreux talents!

Si vous ou quelqu'un de votre famille peut soutenir notre comité dans l'un des aspects suivants, merci de nous contacter au [jeanleman@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:jeanleman@cssdgs.gouv.qc.ca) : scène et décors, éclairage ou sonorisation.

*Le comité spectacle*

## Festivités du temps des Fêtes !

En plus des activités variées qui auront lieu dans les classes, voici les tenues vestimentaires permises au cours de cette semaine festive :



**Semaine du 18 décembre** : Les élèves sont invités à **porter des vêtements rouges et verts ou un accessoire de Noël** au moment où ça leur convient dans la semaine (tuque, chandail, collier, serre-tête, etc.).

**Vendredi 22 décembre** : **Journée en pyjama**

## Coordonnées

Site internet de l'école : <https://jeanleman.cssdgs.gouv.qc.ca/>

Pour motiver l'absence ou le retard de votre enfant : [jeanleman@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:jeanleman@cssdgs.gouv.qc.ca), au poste **4132** ou via le [Portail Parent](#).